

CHAPONNAY



LIVRET D'ACCUEIL



EHPAD LES ALLOBROGES

Rue des Allobroges

69970 Chaponnay

Horaires d'ouverture du secrétariat :

Du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 13h30 à 17h30

Tél : 04 72 70 07 07

Fax : 04 78 96 98 82

Courriel : accueil@ehpad-chaponnay.fr

SOMMAIRE

Sommaire	p.1
Mot du directeur	p.2
L'établissement	p.3
Les espaces de vie	p.4
Le personnel	p.8
Les services proposés	p.13
Informations pratiques	p.16
Informations réglementaires	p.23
Conclusion	p.27

MOT DU DIRECTEUR

Madame, Monsieur,

Vous avez choisi de séjourner en Maison de Retraite et nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez.

Les professionnels, les résidents ainsi que les bénévoles se joignent à nous pour vous souhaiter la bienvenue.

Soyez assuré(e) que nous ferons tout notre possible pour que vous vous sentiez comme chez vous ; cette maison est la vôtre.

Nous nous engageons à mettre tout en œuvre pour que vous soyez soulagé(e) des soucis matériels et logistiques et que vous viviez sereinement votre retraite parmi nous.

N'hésitez pas à nous faire part de vos questions, remarques ou suggestions afin que l'accompagnement qui vous est proposé réponde le mieux possible à vos attentes.

Le Directeur

Jacques WEBER

L'ETABLISSEMENT

L'EHPAD « Les allobroges » est un établissement public autonome ressortissant à la fonction publique hospitalière. Il est dirigé par le directeur et l'équipe du Centre Hospitalier de Givors au titre d'une convention de direction commune signée sur décision de l'Agence Régionale de Santé. Les deux établissements demeurent toutefois distincts.

L'établissement est situé à 250 mètres du village de CHAPONNAY dans un agréable parc arboré. C'est une structure fermée. Les entrées sont sécurisées. L'établissement est équipé d'un parking de stationnement.

L'EHPAD « Les Allobroges » est un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes habilité à l'Aide Sociale.

Il accueille les personnes âgées d'au moins 60 ans, valides, semi-valides ou dépendantes, seules ou en couple.

Sa capacité d'accueil est de 51 lits d'Hébergement Permanent :

- Le premier étage accueille 26 résidents et comprend deux chambres doubles,
- Le deuxième étage accueille 25 résidents et comprend également deux chambres doubles.

LES ESPACES DE VIE

Votre espace de vie :

- **Votre chambre :** Votre nom est précisé sur la porte d'entrée de votre logement. Les chambres individuelles sont entièrement équipées et meublées et disposent d'un équipement sanitaire complet (WC + lavabo + douche). Les chambres sont équipées d'un dispositif d'appel en cas d'urgence, près du lit et dans la salle de bains.

Vous pouvez personnaliser votre chambre à l'aide d'objets ou petits meubles pour recréer au mieux votre décor familial (téléviseur, tableaux, fauteuils, bureau, etc.).



LES ESPACES DE VIE

Espaces de vie communs :

- **La salle de restaurant** : Située au rez-de-chaussée, vous partagerez votre déjeuner et votre dîner avec convivialité.



- **La salle de restaurant des familles** : Vous pourrez déjeuner en famille dans cet espace conçu pour se retrouver autour d'un repas en toute intimité.
- **Les salons** : Chaque étage est pourvu de petits salons pour accueillir vos proches ou profiter d'une animation.



LES ESPACES DE VIE

- **La salle bibliothèque :** Cet espace est à votre disposition pour toutes activités calmes. C'est dans ce lieu que la messe est célébrée.



- **La salle d'animation :** dans cette grande salle, vous pourrez profiter des activités collectives.
- **Les espaces extérieurs :** Vous pouvez jouir des espaces verts qui sont situés autour du bâtiment et de la terrasse en bois ombragée.



LES ESPACES DE VIE

Espaces de vie spécifiques :

- **Un salon de coiffure :** Vous trouverez là, détente et relaxation, grâce aux soins des professionnels qui peuvent vous être dispensés dans ce lieu situé au rez-de-chaussée face aux ascenseurs.
- **Une salle de kinésithérapie :** L'objectif de cette salle est d'apporter mieux-être et plaisir par la pratique d'activités thérapeutiques adaptés aux besoins.

LE PERSONNEL

L'équipe est pluridisciplinaire, chaque agent participe à la prise en charge globale et adaptée aux besoins des résidents. Les compétences de chacun sont mises à votre service dans le but d'assurer des prestations de qualité dans les domaines de l'accueil, de l'hôtellerie, des soins et des loisirs.

L'ensemble du personnel est soumis au secret professionnel.

- **L'encadrement**

La directrice : Mme Gaëlle DESSERTAINE,

Le directeur du site : M. Jacques WEBER,

L'adjointe des cadres : Mme Valérie MOREIRA

et la cadre de santé : Mme Claire HALLONET-JOUNOT,

sont en charge de l'établissement.

- **L'accueil et le service administratif**

Le secrétariat est ouvert au public toute la semaine de 9h à 13h et de 13h30 à 17h30. Vous y serez accueilli par Mme Mélanie VENTURINI, qui répondra à vos questions.

Le service administratif se compose également du pôle comptabilité suivi par Mme Laurie VICINI.

LE PERSONNEL

- **L'équipe des soins**

L'équipe de soins est encadrée par la cadre de santé, Mme Claire HALLONET-JOUNOT, le médecin-coordonnateur, M. le Dr Amine CHEMSEDDINE (présent les lundis et jeudis après-midis, et les vendredis en journée) et la psychologue, Mme Julie BRETON (présente les lundis et vendredis).

Les infirmières sont présentes sur la structure de 7h45 à 19h45. Elles gèrent les traitements médicaux en lien avec les médecins traitants.



Vous êtes libre du choix de votre médecin traitant.

Une équipe est présente jour et nuit, en semaine et le week-end, pour assurer votre bien-être quotidien. Les aides-soignants et les auxiliaires de vie sont là pour vous accompagner dans les gestes de la vie quotidienne (les soins, la toilette, les repas, ...).

Les agents de service assurent l'entretien quotidien de votre chambre, de la distribution des repas et de la propreté des locaux.

L'équipe des soins est garante de l'individualisation de votre prise en charge au sein de l'établissement. Tout au long de votre séjour, des réunions sont prévues : bilan, synthèse, projet de vie individualisé...

LE PERSONNEL

- **L'animatrice**

L'animatrice, Mme Chrystelle DAURAT est présente à 80% tous les jours en semaine sauf les mercredis. Elle organise des sorties et plusieurs animations collectives ainsi que des ateliers en petits groupes favorisant les liens tout en veillant à stimuler l'esprit.



Elle dynamise les journées en fonction de vos attentes et de l'actualité.

- **L'association « Les amis des Allobroges »**

L'association « Les Amis des Allobroges », propose une animation diversifiée à la semaine, au mois ou tout au long de l'année. Vous ou vos proches pouvez adhérer à l'association, proposer ou animer des activités. La vie de l'établissement dépend aussi de l'implication des familles.

- **Les cuisiniers**

Les cuisiniers sont là tous les jours, du lundi au dimanche, pour préparer les repas qui vous sont servis (déjeuner, collation, dîner).



LE PERSONNEL

- **La lingère**

La lingère est présente dans l'établissement du lundi au vendredi pour entretenir votre linge.



- **Les agents du service technique**



Les agents assurent le suivi de la sécurité des biens et des personnes (incendie, électricité), l'aménagement des équipements et installations (électricité, menuiserie, plomberie, espaces verts...) et leur entretien.

Vous pouvez solliciter une aide technique pour de menues réparations en vous adressant à l'accueil.

- **Les professionnels extérieurs**

Les professionnels médicaux et para-médicaux : Il est important de noter que votre suivi médical est réalisé par un médecin libéral extérieur à l'établissement. Si vous êtes originaire du territoire, votre médecin-traitant assurera votre suivi médical au sein de l'établissement. Si vous n'êtes pas originaire du

territoire, nous vous communiquerons la liste des médecins traitants intervenant sur la structure.

Il en est de même pour tous les autres intervenants médicaux et paramédicaux (les masseurs-kinésithérapeutes par exemple).

D'autres professionnels extérieurs interviennent dans l'établissement : pédicure, podologue, orthophoniste, coiffeuse, esthéticienne.

LES SERVICES PROPOSES

L'hébergement

L'EHPAD Les Allobroges propose un hébergement confortable et sécurisé à tous les résidents.

La restauration

Le petit déjeuner est servi en étage dans les salons et les repas au rez-de-chaussée en salle de restaurant. Ils peuvent être momentanément servis en chambre pour répondre à une indication médicale et en cas de fatigue passagère. La restauration est réalisée sur place. Les repas peuvent être individualisés en fonction des besoins exprimés par les personnels soignants et médicaux exclusivement.



	PETIT DEJEUNER	DEJEUNER	DINER
Semaine et week-end	A partir de 8h00	A 11h45	A 18h45

Une collation vous est proposée entre 15h30 et 16h.

LES SERVICES PROPOSES

Le service médical et les soins

Les infirmiers et les aides-soignants sont présents dans l'établissement pour assurer votre bien-être et veiller à votre santé.

Le service paramédical

A votre demande ou celle de l'équipe soignante, vous pouvez être accompagné par la psychologue. Elle peut également rencontrer votre famille.

Le service technique

Ce service contribue par ses interventions à l'amélioration du cadre de vie ainsi qu'à la sécurité de ses résidents. Ils s'occupent des petites réparations comme des plus importantes.

L'entretien des locaux

L'entretien est assuré quotidiennement par le personnel de service. Le personnel s'occupe de votre chambre, de la distribution des repas et de la propreté des locaux.

LES SERVICES PROPOSES

La vie sociale et culturelle

L'EHPAD de CHAPONNAY vous offre la possibilité tout au long de la semaine de pouvoir participer à la vie de l'établissement, par le biais d'animations diverses et des temps de vie sociaux. Des partenariats sont conclus avec différents acteurs du territoire pour compléter notre dispositif :

- La bibliothèque de Chaponnay vient une fois tous les 15 jours.
- Des échanges intergénérationnels sont organisés avec le centre de loisirs ainsi que les écoles primaires et maternelles de Chaponnay.

La lingerie

La blanchisserie est intégrée dans la structure, elle permet le traitement du linge marqué des personnes accueillies, du linge de toilette et autres, moyennant un forfait mensuel.

Vous devez prévoir un trousseau, ainsi qu'une trousse de toilette lors de votre entrée ; le renouvellement de ces effets est à votre charge ou à celle de votre famille. Le linge délicat n'est pas pris en charge par l'établissement.

Les draps et le linge de table sont fournis par l'établissement. Ils sont entretenus par la blanchisserie du Centre Hospitalier de Vienne.

INFORMATIONS PRATIQUES

Vous retrouverez certaines des informations dans le règlement intérieur de façon plus détaillées.

- **Accompagnement à la toilette**

Le personnel peut vous accompagner quotidiennement pour votre toilette. Néanmoins, la priorité est de maintenir votre autonomie, le personnel n'est pas là pour « faire à votre place » mais « faire avec vous ». Les douches sont proposées de façon hebdomadaire.

- **Alcool**

L'introduction de boissons alcoolisées est tolérée dans l'établissement sous réserve de votre état de santé. Des boissons sont proposées lors des repas et des animations festives.

- **Animaux**

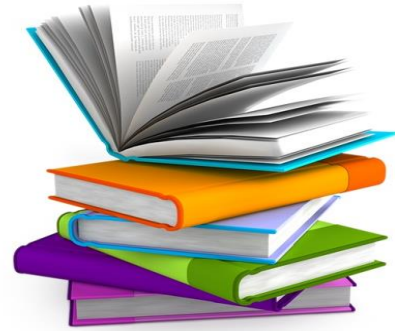
Pour des raisons d'hygiène, vous ne pouvez être admis avec votre animal de compagnie à demeure. En revanche, ces derniers sont les bienvenus lors des visites, sous réserve qu'ils



soient vaccinés et, le cas échéant, tenus en laisse dans l'enceinte de l'établissement. Ils ne sont pas autorisés ni en salle de restauration, ni dans les chambres sauf avec votre accord.

- **Bibliothèque**

Une salle de bibliothèque est à votre disposition au rez-de-chaussée. Vous pouvez emprunter des livres à votre convenance.



- **Chambre (aménagement)**

Pour vous appropriez votre chambre, vous pouvez la personnaliser en complétant le mobilier par des effets personnels, sous réserve de maintenir la sécurité et la fonctionnalité des lieux. L'aménagement personnalisé doit permettre au personnel d'assurer d'une part des soins de qualité dans le respect des bonnes pratiques d'ergonomie et d'autre part le nettoyage. La direction peut s'opposer à tout ameublement créant un encombrement incompatible avec la mission des agents.

- **Chambre (simple et double)**

L'entrée en EHPAD s'effectue la plupart du temps en chambre double, en fonction de la répartition entre hommes et femmes et des demandes d'hébergement en couple.

L'octroi d'une chambre simple s'effectue en fonction des départs selon une liste d'attente tenue par la direction des soins et établie sur demande des résidents. Cette liste tient compte de l'ancienneté de la demande mais aussi de l'état de santé (fin de vie, risque infectieux...) des résidents. Cependant pour des raisons médico-sociales l'équipe peut favoriser le maintien en chambre double.

- **Chambre funéraire**

L'établissement possède une chambre funéraire. Ce service est gratuit.

- **Clés de chambre**

Lors de votre entrée, vous pouvez faire la demande des clés de votre chambre. Le personnel dispose d'un pass lui permettant d'accéder à tout moment en cas d'urgence.



- **Coiffure**



Les services de coiffeur, esthéticienne et pédicure sont proposés. Ils sont à la charge du résident. Les rendez-vous sont à prendre auprès des agents des étages. Le salon de coiffure se situe dans le hall d'accueil.

- **Commission d'animation**

Elle se réunit tous les mois afin de déterminer le programme d'animation en lien avec l'animatrice.

- **Commission Menu**

Elle se réunit tous les mois. C'est le moment d'exprimer votre opinion sur les repas qui vous sont servis, de proposer des idées et d'échanger avec l'équipe qui travaille en restauration.

- **Courrier**

Le courrier et le journal sont distribués chaque matin par un résident.

Une boîte à lettres est à votre disposition à l'accueil.



- **Courtoisie**

Le personnel s'engage à mettre en œuvre sa compétence, à vous respecter et à être à votre écoute. Dès lors, il est aussi dans l'attente d'attitude courtoise et du respect de son travail de la part des résidents et des familles.

- **Culte**

Les conditions de la pratique religieuse ou philosophique, y compris la visite de représentants des différentes confessions, sont facilitées si vous en faites la demande.

Une messe est célébrée le dernier Mardi de chaque mois par un prêtre. Cette cérémonie se déroule en salle de bibliothèque.

- Esthéticienne

Cf. Coiffure

- Internet

L'accès à internet est possible par WIFI. Demander le code à l'accueil.



- Jeux de société

Des jeux de société sont mis à votre disposition dans les placards de la salle d'animation. Merci de les ranger après utilisation.

- Linge

Votre linge personnel doit être marqué avec des étiquettes cousues avec vos nom, prénom et ville de l'établissement (ex : DUPONT Martin, Chaponnay). Il peut être entretenu par l'établissement moyennant un forfait mensuel.

- Objet de valeur

Il vous est déconseillé de garder de l'argent, des bijoux ou documents importants. L'EHPAD décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

- Pédicure

Cf. Coiffure

- **Pourboire**

Aucun don de quelque nature que ce soit ne peut être donné au personnel par vous-même ou votre famille.

- **Repas « invités »**

L'accueil d'invités de résident fait partie intégrante de notre philosophie de prise en charge : vous devez vous sentir "comme chez vous". Cet accueil doit être organisé, nous vous demandons d'avertir le service administratif 72 heures auparavant. Une facture sera établie soit à votre nom, soit à celui de votre famille.

- **Réparations/entretiens**

En cas de besoin, vous pouvez transmettre votre demande à un membre de l'équipe.

- **Sorties**

Vous êtes libre de sortir de l'établissement. Néanmoins, vous devez impérativement prévenir le personnel et l'informer de la durée prévisible de votre absence. En cas d'absence prévisible lors d'un repas ou la nuit, vous ou votre famille devez en informer le personnel au moins 48 heures à l'avance.

- **Tabac**

Pour des raisons de sécurité, il est strictement interdit de fumer dans l'établissement. Néanmoins, vous avez des espaces extérieurs aménagés.



- Visites

Toutes les visites sont autorisées librement à condition qu'elles ne gênent pas la tranquillité des autres résidents et qu'elles n'entravent pas le bon déroulement des soins, des activités (animation notamment), et le nettoyage des locaux.

Il est donc recommandé d'éviter les visites avant 11H du matin et après 20 heures le soir, sauf accord préalable de la direction des soins.

- Téléphone

Vous pouvez obtenir un numéro de téléphone direct en vous adressant à l'accueil. Le forfait est de 6 euros par mois. Ce montant apparaîtra sur votre facture mensuelle.



Pour appeler un numéro extérieur à l'établissement, vous devez composer le « 0 » avant le numéro de téléphone.

- Transport

L'établissement ne peut prendre en charge les transports. Nous faisons donc appel à des ambulances ou des VSL (Véhicule Sanitaire Léger) pour vous conduire aux consultations extérieures. La Sécurité Sociale ne prend pas toujours en charge ces dépenses. Aussi, nous encourageons les familles à assurer les accompagnements.

INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

- **Fonctionnement des instances**

Le Conseil d'Administration (CA)

Il se compose de 12 membres :

Le Maire de Chaponnay

3 Conseillers Généraux

2 personnes nommées par le Conseil Municipal

2 personnes nommées par le Président en fonction de leurs compétences

1 médecin nommé par le directeur

1 représentant des résidents élu

1 représentant des familles élu

1 représentant du personnel.

Le directeur et le trésorier siègent à titre consultatif.

Le Conseil d'Administration délibère notamment sur les points suivants :

Le budget

La tarification des prestations

L'acquisition d'immeubles

Les emprunts

Les projets de travaux

Les tableaux des effectifs du personnel...

Le Conseil de la Vie Sociale (CVS)

Le Conseil de Vie Sociale a été institué en application du décret n° 2004-287 du 25/03/2004. Le mandat de ses membres est de 3 ans renouvelable. Il se réunit 2 ou 3 fois par an.

Il se compose de 8 membres (8 titulaires et 8 suppléants) :

3 représentants des résidents

2 représentants des familles

1 représentant du Conseil d'Administration

2 représentants du personnel.

Le Conseil de Vie Sociale donne son avis sur :

Le règlement intérieur

La vie quotidienne de l'établissement et des résidents

La vie sociale et les activités

L'animation socioculturelle

Les services thérapeutiques

La commission Menu

Les projets de travaux d'équipement

La nature et le prix des services rendus par l'établissement

L'affectation et l'entretien des locaux...

Vous souhaitez contacter le représentant des familles : voir les coordonnées sur le panneau d'affichage à l'entrée.

- **Formalités administratives et financières**

Les aides financières

Vous pouvez bénéficier des aides suivantes :

- **L'Aide Sociale** : une convention avec l'aide sociale départementale permet d'assurer la prise en charge financière des personnes dont les ressources s'avèrent insuffisantes, tout en leur laissant mensuellement au moins 10 % de leurs pensions, à titre d'argent de poche. Vous devez en faire la demande à la Mairie (CCAS : Centre Communal d'Actions Sociales) de votre domicile d'origine, contre un récépissé, préalablement à l'admission, au plus tard le jour de l'entrée. Le Conseil Général peut être amené à récupérer cette aide lors des successions.
- **L'Allocation Pour le Logement (APL)** : permet d'assumer en partie les frais d'hébergement, sous réserve des résultats de l'étude de votre dossier par la Caisse d'Allocation Familiale qui tient compte de vos revenus.
- **L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)** : le complément APA est versé directement à l'établissement pour les ressortissants du Rhône. Si vous êtes originaire d'un autre département, il peut soit vous être versé (dans ce cas, il vous est facturé) soit être versé à l'établissement (c'est l'établissement qui se charge de facturer au département).

Dans tous les cas, une somme nommée "ticket modérateur", qui correspond au prix du GIR 5-6, reste à votre charge.

Les dépenses de SOINS sont prises en charge par l'assurance maladie, dans le cadre d'une dotation "soins", qui est versée directement à l'établissement. Il s'agit principalement des charges relatives au personnel médical et infirmier, aux dispositifs médicaux, etc.

Comprendre votre facture

Les tarifs sont remis à jour annuellement par arrêté départemental.

Les frais de médecin traitant, de spécialistes, de kinésithérapie, de pharmacie, d'analyses médicales, les transports restent à votre charge, comme à votre domicile ; ils n'apparaîtront pas sur votre facture.

En cas d'incompréhension de votre facture, vous pouvez vous adresser au secrétariat ; en cas de réclamation, vous devez formuler un recours par écrit à la direction.

CONCLUSION

Ce livret d'accueil a été pensé en lien avec les résidents afin de répondre au mieux aux interrogations que vous pourriez avoir avant d'intégrer l'établissement Les Allobroges.

Nous espérons ainsi que ce livret vous permettra de vous projeter dans votre futur lieu de vie.